



Changement d'employeur CDD vers CDI

Par khk471

Bonjour,

Entré en septembre 2021, Master 2 obtenu en 2022, Après un changement de statut en 2023 suite à un CDD de 3 ans dans la fonction publique jusqu'à août 2026 prochain , ce qui m'a permis d'avoir un titre de séjour « travailleur temporaire » renouvelé en 2024 et 2025. J'ai récemment trouvé un CDI dans le privé. Mon nouvel employeur a déposé une demande d'autorisation de travail, obtenu aujourd'hui . Je souhaite savoir si je peux démissionner de mon CDD (8 mois restants) et commencer le CDI après le préavis nécessaire , et s'il est obligatoire de demander un changement de statut avant de débiter le CDI ou s'il suffit de déposer un nouveau dossier (contrat + AT) avant l'expiration de mon titre actuel en octobre 2026 prochain. Comment je dois procéder. Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Avec l'accord de l'autorisation obtenue par l'employeur vous demandez l'autorisation de travail salarié pour cet emploi . En ce qui concerne les relations avec votre employeur actuel, il vous faut demander la durée du préavis, qui sera augmentée de la pose de vos congés payés restant : pour le dire autrement, il faut vous renseigner au préalable des conditions particulières à la fonction publique pour avoir une date précise à donner à votre futur employeur . Cela ne mettra pas 8 mois , mais cela ne mettra pas 15 jours non plus .